

Département d'Eure et Loir  
**Arrondissement de Dreux**  
**Canton de Dreux-Est**

COMMUNE de CHERISY

**28500 CHERISY**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 MARS 2005**

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le jeudi 31 Mars 2005 à 20 h 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

**Etaient présents** : MM LETHUILLIER, M. BOUCHER, M LEFU, MME HAIE, M. LOQUET, MMES KERMARREC, PRUNIER, M. BROU, M. GUIRLIN, MME LEGER, M. LEROY, MME LEBOURG, M. ISABEL, MME JETHA, M. JONOT

**Etaient absents excusés** : M. HUBERT (pouvoir à Monsieur LETHUILLIER)

Madame Susana JETHA est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I – FINANCES**

##### **1° / COMPTE ADMINISTRATIF 2004**

D.2104  
C.A. 2004  
BUDGET  
GENERAL

##### **a) Budget Général**

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2004 et présente le compte administratif du budget général dont le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 047.485,80 € pour 1 375 045,76€ de recettes (excédent de l'exercice 2004 : 327 559,96€). Compte tenu de l'excédent antérieur reporté qui était de 148 047,63€, l'excédent global cumulé de fonctionnement de fin de clôture ressort à 475 607,59€

Le déficit d'investissement de clôture étant de 537 993,46€, le nouvel excédent global, toutes sections confondues, à fin 2004 est déficitaire de 62 385,87 €.

En tenant compte des restes à réaliser, notamment des subventions à recevoir et des crédits dépenses/recettes reportés, le solde de clôture avec report s'établit à 12 496,52 €.

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2004 du budget général.

D.2105  
C.A. 2004  
BUDGET CCAS

**b) Budget du C.C.A.S.**

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2004 et présente le compte administratif du budget CCAS dont l'excédent global de clôture ressort à 2 341,82 €

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2004 du budget CCAS.

D.2106  
C.A. 2004  
BUDGET EAU

**c) Budget Eau**

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2004 et présente le compte administratif du budget "Eau" arrêté comme suit :

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 169 120,28 € pour 182 022,11 € de recettes, ce qui donne un excédent de 12 901,83 € pour l'exercice 2004 (autofinancement pour l'investissement futur).

En section d'investissement, le déficit est de 30 037,44 €

Compte tenu des reports de l'exercice antérieur (déficit Investissements = 55 36734 € et excédent de Fonctionnement = 123 550,40 €), le déficit global de clôture en investissements ressort à 25 329,90 € et l'excédent de clôture de fonctionnement à 136 452,23 €

Le résultat global de clôture cumulé fait donc apparaître un excédent de 111 122,33 €.

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2004 du budget Eau.

D.2107  
C.A. 2004  
BUDGET

**d) Budget Assainissement**

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2004 et présente le compte administratif du budget "Assainissement" arrêté comme suit :

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 91 453,13€ pour 91 686,86 € de recettes, soit un excédent de fonctionnement de 233,73 €

Pour la section d'investissement, le déficit de l'exercice 2004 est de 25 339,28 € qui s'ajoute au déficit d'investissement de clôture 2004 qui était de 19 490,63 €, soit un solde déficitaire d'investissement de clôture de 44 829,91 €.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement cumulé fin 2004 qui est de 61 651,46 €, l'excédent global de clôture fait apparaître un excédent total de 16 821,55 €.

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2004 du budget Assainissement.

D.2108  
 APPROB  
 CPTE GESTION  
 BUDGET  
 GENERAL

**2°/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE MME LA TRESORIERE**

**a) Budget Général**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget général présenté par le Trésorier -Receveur Percepteur de DREUX et du Pays Drouais.  
 Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif de la commune.

RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET  
**(EUROS)°**  
 (hors restes à réaliser)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2004	RESULTAT EXERCICE 2004	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	- 368 258,53	-	-169 734,93	- 537 993,46
FONCTIONNEMENT	514 284,12	366 236,49	327 559,96	475 607,59
<b>TOTAL</b>	<b>146 025,59</b>	<b>366 236,49</b>	<b>157 825,03</b>	<b>-62 385,87</b>

Adopté à l'unanimité.

D.2109  
 APPROB.  
 CPTE GESTION  
 BUDGET  
 CCAS

**b) Budget C.C.A.S.**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget C.C.A.S présenté par le Trésorier -Receveur Percepteur de DREUX et du Pays Drouais.  
 Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif de la commune.

RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET  
**(EUROS)°**  
 (hors restes à réaliser)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2004	RESULTAT EXERCICE 2004	RESULTAT DE CLOTURE 2004
INVESTISSEMENT	0	-	-	0
FONCTIONNEMENT	2 513,95	-	- 172,13	2 341,82
<b>TOTAL</b>	<b>2 513,95</b>	<b>-</b>	<b>-172,13</b>	<b>2 341,82</b>

Adopté à l'unanimité.

D.2110  
APPROB.

c) **Budget Eau**

CPTÉ GESTION  
BUDGET EAU

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget Eau présenté par le Trésorier -Receveur Percepteur de DREUX et du Pays Drouais  
. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif de la commune.

RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET  
**(EUROS)°**  
(hors restes à réaliser)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2004	RESULTAT EXERCICE 2004	RESULTAT DE CLOTURE 2004
INVESTISSEMENT	- 55 367,34	0	30 037,44	-25 329,90
FONCTIONNEMENT	180 917,74	57 367,34	12 901,83	136 452,23
<b>TOTAL</b>	<b>125 550,40</b>	<b>57 367,34</b>	<b>42 939,27</b>	<b>111 122,33</b>

Adopté à l'unanimité.

D.2111  
APPROB.

d) **Budget Assainissement**

CPTÉ GESTION  
BUDGET  
ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget Assainissement présenté par le Trésorier -Receveur Percepteur de DREUX et du Pays Drouais.  
Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif de la commune.

RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET  
**(EUROS)°**  
(hors restes à réaliser)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2004	RESULTAT EXERCICE 2004	RESULTAT DE CLOTURE 2004
INVESTISSEMENT	- 19 490,63		- 25 339,28	- 44 829,91
FONCTIONNEMENT	82 908,36	21 490,63	233,73	61 651,46
<b>TOTAL</b>	<b>63 417,73</b>	<b>21 490,63</b>	<b>-25 105,55</b>	<b>16 821,55</b>

Adopté à l'unanimité.

### 3°/ AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2004

D.2112  
AFFECTATION  
RESULTATS  
BUDGET  
GENERAL

#### a) Budget Général

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER,  
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2004,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2004  
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 475 607,59 €  
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	EUROS
POUR MEMOIRE PREVISIONS BUDGETAIRES VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT....	<b>366 236,49</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>	
RESULTAT AU 31/12/20034 EXCEDENT..... DEFICIT.....	
<b>001</b> Dépenses d'investissement	<b>537 993,46</b>
<b>EXPLOITATION</b>	
<b>EXCEDENT AU 31/12/2004</b> .....	<b>475 607,59</b>
- exécution du virement à la section exploitation	
<b>Recette 1068</b> avec titre de recette.....	<b>463 111,07</b>
Dont 74 882.39 € ( restes à réaliser au 31/12/2004)	
- affectation complémentaire en réserves..... (report à nouveau créateur)	
<b>002</b> Recettes de fonctionnement	<b>12 496,52</b>

Reste à réaliser :	Dépenses d'investissement :	45 920,40 €
	Recettes d'investissement :	<u>120 802,79 €</u>
	R	74 882,39 €

Pour le B.P. 2005 Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de 475 607,59 € de la manière suivante :

463 111,07 € pour équilibrer le budget d'investissement en R 1068  
12 496,52 € à reporter au B.P. 2005 en R 002. Adopté à l'unanimité.

D.2113  
AFFECTATION  
RESULTATS  
BUDGET  
CCAS

#### b) Budget C.C.A.S.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER,  
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2004,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2004  
Constatant que le compte administratif présente:  
Un excédent de fonctionnement de 2 341,82 €

	EUROS
POUR MEMOIRE PREVISIONS BUDGETAIRES VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT....	-
<b>INVESTISSEMENTS</b>	
RESULTAT AU 31/12/2004 - INVESTISSEMENT	-
EXCEDENT DEFICIT	-
<b>001</b> Dépenses d'investissement	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>EXCEDENT AU 31/12/2004</b>	<b>2 341,82</b>
REPORT EN FONCTIONNEMENT	
<b>002</b> Recettes de fonctionnement	<b>2 341,82</b>

Reste à réaliser :                      Recettes :      néant  
 Dépenses :                      néant

Adopté à l'unanimité.

**D.2114**  
**AFFECTATION**  
**RESULTATS**

**c) Budget Eau**

**BUDGET**  
**EAU**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER,  
 Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2004,  
 Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2004  
 Constatant que le compte administratif présente:  
 Un excédent d'exploitation de 136 452,23 €  
 Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>EUROS</b>	
POUR MEMOIRE PREVISIONS BUDGETAIRES VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT....	<b>5 7 367,34</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>RO01</b> RESULTAT AU 31/12/2004 EXCEDENT..... DEFICIT.....	<b>25 329,90</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>EXCEDENT AU 31/12/2004</b> Besoin de financement de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser) * Recette compte 106..... Affectation à l'exécution reporté (report à nouveau créditeur) <b>RO02</b> Recettes de fonctionnement	<b>136 452,23</b> <b>25 299,90</b> <b>111 152,33</b>

Reste à réaliser :                      Recettes :      2 730 €  
 Dépenses :                      2 700 €  
 R                                              30 €

Adopté à l'unanimité.

**D.2115**  
**AFFECTATION**  
**RESULTATS**  
**BUDGET**  
**ASSAINIS.**

**d) Budget Assainissement**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER  
 Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2004,  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2004  
 Constatant que le compte administratif présente:  
 Un excédent d'exploitation de 61 651,46€  
 Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>EUROS</b>	
POUR MEMOIRE PREVISIONS BUDGETAIRES VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT....	<b>21 490,63</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
RESULTAT AU 31/12/2004                      EXCEDENT..... <b>D001</b> Dépenses d'Investissements                      DEFICIT .....	<b>44 829,91</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>EXCEDENT AU 31/12/2003</b> ..... Besoin de financement de la section Investissement (y compris Restes à réaliser)..... <b>R106</b> Recettes investissements avec titre - affectation à l'exécution reporté <b>RO02</b> (report à nouveau créditeur) Fonctionnement	<b>61 651,46</b> <b>41 879,91</b> <b>19 771,55</b>

Reste à réaliser :	Recettes :	5 250 €
	Dépenses :	<u>2 300 €</u>
	R	2 950 €

Adopté à l'unanimité.

D.2116 à  
D.2119

#### **4°/ BUDGETS PRIMITIFS 2005**

**B.P. 2005**  
**BUDGET**  
**GENERAL /**  
**BUDGET CCAS/**  
**BUDGET EAU/**  
**BUDGET ASS**  
.

M. le Maire présente au Conseil Municipal les différents budgets primitifs 2005.

Les bases sur lesquelles ont été préparés ces budgets sont rappelées :

\* la population totale est (avec double compte) de 1 807 habitants (recensement 1999)

\* la population municipale est de 1 768 habitants (recensement 1999).

\* le nombre d'enfants dans les écoles primaire et maternelle de Chérisy est de 230

\* la longueur de la voirie communale est de 10,531 km

la longueur des voies et chemins ruraux est de 22 km

\* la surface utile des bâtiments communaux est de 6 712 m<sup>2</sup>

\* le potentiel fiscal par habitant en 2004 ressort à 602,71 €, le potentiel fiscal de la T.P. étant de 342,34 € / habitant ; le potentiel fiscal "impôts sur les ménages " ressort quant à lui à 436,31 € par habitant.

\* la dette en capital s'élève au 1/01/2005 à 1 033 798,10 € soit une dette de 572,10 € par habitant (la moyenne nationale pour les communes de 500 à 2000 habitants étant de 430 €/habitant et de 596 €/habitant pour les communes de 2000 à 3500 habitants- Année de référence 2002).

Elle est de 920 €/habitant pour les communes de 20 000 à 50 000 habitants (année de référence 2002).

La moyenne générale nationale étant de 629 €/habitant (année de référence 2002)

\* L'annuité de la dette pour 2005 sera de 143 371,89 € dont 51 027,86 € au titre des intérêts et 92 344,03 € au titre du remboursement en capital.

\* La commune est associée à 13 syndicats intercommunaux

\* La commune fait partie d'une Communauté de Communes de 9235 habitants , dénommée « Les Villages du Drouais », regroupant Abondant, Bû, Broué, La Chapelle-Forainvilliers, Chérisy, Ecluzelles, Germainville, Marchezais, Mézières en Drouais, Montreuil, Ouerre et Serville.

\* Ce budget primitif 2005 intègre les activités : bibliothèque, centre de loisirs, foire à la brocante, festival de jazz et AtelierTerre.

Il est rappelé également que les repas scolaires sont préparés sur place 20537 repas sont servis sur une année scolaire. La prise en charge sur le budget communal ressort à 30 023,16 €

**Le budget général de fonctionnement s'élève à 1 500 000 € en recettes et en dépenses.**

#### **a) Section de fonctionnement**

Il s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 1 500 000 € , se répartissant et s'équilibrant selon tableaux annexés.

Par fonctions, il est à noter les principales dépenses de fonctionnement pour :

<b>- les écoles .....</b>	<b>122 292 €</b>
dont Maternelle .....	68 610 € (dont 2 000 € exceptionnels)
dont Primaire.....	53 682 €
<b>- la cantine .....</b>	<b>160 105 €</b>

- l'Atelier-Terre.....	12 850 €
- la bibliothèque.....	14 131 €
- le centre de loisirs .....	70 720 €
	<b>pour 51 272 € en recettes</b>
- l'éclairage public et l'énergie électrique .....	47 250 €
- les assurances .....	26 222 €
- la charge du personnel communal	465 984 €
- les participations aux syndicats intercommunaux	57 230 €

#### b) Section d'investissement

Il s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 1 950 000 € selon tableaux annexés (reprenant une partie des dépenses prévues en 2004 non réalisées l'an passé.

**- En dépenses d'investissement** : les principaux postes seront les suivants :

⇒ Acquisition terrain SOPHARTEX	30 000 €
⇒ Acquisition fonds de commerce épicerie	23 000 €
⇒ Acquisition classe mobile maternelle	59 800 €

#### ⇒ Travaux

- 43 000 € pour les travaux réhabilitation épicerie
- 947 650 € pour la construction de la nouvelle salle polyvalente
- 3 000 € pour l'aménagement du club house
- 13 500 € pour travaux sur voirie
- 29 230 € pour enfouissement réseaux église et abords stade
- 6 140 € pour aménagement route de Paris
- 25 210 € pour travaux au stade
- 5 510 € pour travaux voirie (ilot rue Charles de Gaulle)
- 25 120 € pour travaux réfection extérieur bibliothèque

⇒ Acquisition matériel espaces verts :	25 000 €
----------------------------------------	----------

⇒ Acquisition camion benne :	8 000 €
------------------------------	---------

⇒ Remplacement chaudière mairie	10 000 €
---------------------------------	----------

**- En recettes d'investissement**, celles-ci s'élèvent à 1 950 000 € dont principalement :

- 195 000 € subvention Région pour construction salle polyvalente
- 297 600 € subvention Département construction salle polyvalente
- 80 982 € subvention Région pour travaux RN 12
- 9 900 € subvention FDAIC classe mobile

D.2120  
VOTE TAUX

#### 5°/ VOTE DES TAUX BUDGET 2005

Compte tenu du budget proposé, M. le Maire propose au conseil de fixer les taux suivants pour le budget 2005 :

<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>10,44%</b> (soit un produit de 135 929 €)
<b>Taxe foncière bâti :</b>	<b>15,95 %</b> (soit un produit de 206 712 €)
<b>Taxe foncière non bâti :</b>	<b>24,75 %</b> (soit un produit de 22 176 €)
<b>Taxe professionnelle :</b>	<b>10,08 %</b> (soit un produit de 349 373 €)



Ces taux 2005 sont adoptés à l'unanimité.

**D.2121**  
**Subventions**  
 Aux associations

**6°/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Dans le cadre du Budget Primitif 2005, M. le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Pour mémoire Budget Précédent 2003 en Euros	Pour mémoire Budget Précédent 2004 en Euros	Proposition du Maire pour 2005 en Euros
Football Club de Cherisy	1 804	1 840	1 875
Comité des Fêtes	767	782	797
Association Saint Pierre	767	782	797
Club du 3 <sup>ème</sup> Age Soleil d'Automne	767	782	797
Tennis C..T.C.	855	872	889
Anciens Combattants	432	441	450
Association Sourds de Cherisy	161	164	165
Ecole Musique du Drouais	225	230	234
Caisse Ecole Primaire	187	190	195
CODEL	8 922	8 282,86	8 500
CAUE	86	88	89
Prévention routière	94	96	97
Ass. Schweitzer Aide à domicile	217	221	225
Association Paralysés de France	94	96	97
SPDA Sérazereux	94	96	97
Association Maires de France	258	263	263
U.D.R.T.L.	77	79	80
ANERVEDEL	30	31	31
Judo Club Abondant	195	199	200
R.T.V.	202	206	210
Radio Grand Ciel	202	206	210
AVIEL	442	451	460
Tambours de Ste Gemme	0	206	210
Dreux Cyclo Club	310	316	320
CLIC DROUAIS		500	540
<b>TOTAL Subv. Fonct. Aux Associations</b>	<b>17 436</b>	<b>17 077,86</b>	<b>17 828</b>

Le Conseil Municipal vote à la majorité ces différentes subventions.

M. BOUCHER ne prend pas part au vote pour la subvention au Football Club.

Mme HAIE ne prend pas part au vote pour la subvention au Club du 3<sup>ème</sup> Age.

**D.2122**  
**DEMANDE**  
**SUBVENTIONS**  
**POUR CONST.**  
**SALLE**  
**POLYVALENTE**

**7°/ DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de construction d'une salle polyvalente.

Il sollicite à cet effet une subvention :

- du Conseil Régional du Centre, à hauteur de 40% du montant H.T., dans le cadre du Contrat Régional du Pays Drouais.

- Du Conseil Général, à hauteur de 30% du montant H.T. dans le cadre du CDDR du Pays Drouais.

La Commune s'engage à ne pas commencer les travaux avant le réception de l'arrêté attributif de subvention.

Adopté.

**D.2123**  
**DEMANDE**  
**SUBVENTIONS**  
**POUR**  
**REHABILIT.**  
**CENTRE DE**  
**LOISIRS**

**8°/. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR REHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet d'extension et de réhabilitation du centre de loisirs.

Il sollicite, à cet effet, une subvention :

- du Conseil Régional du Centre, à hauteur de 40% du montant H.T, dans le cadre du Contrat Régional du Pays Drouais,
- du Conseil Général, à hauteur de 21 340 €, dans le cadre du CDDR du Pays Drouais.

La Commune s'engage à ne pas commencer les travaux avant réception de l'arrêté attributif de subvention.

Adopté à l'unanimité.

**D. 2124**  
**DEMANDE**  
**SUBV AU CG**  
**REHABILIT.**  
**ET MISE AUX**  
**NORMES**  
**EPICERIE**

**9°/ REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DE L'EPICERIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réhabilitation et mise aux normes de l'épicerie.

Le Conseil Municipal sollicite, à cet effet, une subvention : .

- Du Conseil Général, à hauteur de 20% du montant H.T. dans le cadre du CDDR du Pays Drouais.

La Commune s'engage à ne pas commencer les travaux avant la réception de l'arrêté attributif de subvention.

Adopté.

**D.2125**  
**AVENANT N°1**  
**AU CONTRAT**  
**JUBERTN° 361**

**10°/ AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE N° 361 – PROJET DE COMPLEXE CULTURE ET ASSOCIATIF – CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE.**

Michel LETHUILLIER rappelle la délibération du 06 février 2004 relative au contrat de maîtrise d'œuvre n° 361, passé avec Monsieur JUBERT, architecte, pour la construction de la nouvelle salle polyvalente pour un montant de 70 564,00 € TTC.

Compte tenu des modifications apportées au projet (augmentation des surfaces, rattachement de la salle et du centre de loisirs, aménagement des espaces extérieurs, dévoiement d'un réseau d'eaux usées), un avenant à ce contrat a été établi pour la somme De 86 500 € H.T. soit 103 454 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal approuve l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre n° 361. Adopté à l'unanimité.

**D.2126**  
**PRODUITS**  
**IRRECOUVRABLES**

**11°/ PRODUITS IRRECOUVRABLES**

M. le Maire donne connaissance des bordereaux de produits irrécouvrables produits par la Trésorerie de Dreux et Pays Drouais proposant d'admettre ces produits en non valeur.

**a) Budget eau**

- bordereau du 30/09/2004 (concerne années 2001 - 2003)	montant :	<b>378.83 €</b>
- bordereau du 09/03//2005 (concerne année-2000)	montant :	<b>97.62 €</b>
- bordereau du 21/03/2005 (concerne année 2000)	montant :	<b>52.15 €</b>

**b) Budget assainissement**

- Bordereau du 30/09/2004 (concerne année 2003 )	montant :	<b>155.40 €</b>
- Bordereau du 09/03/2005 (concerne année-2000)	montant :	<b>98.79 €</b>

Le conseil donne son accord pour admettre en non-valeur ces différentes sommes à l'unanimité.

**D.2127**                    **12°/ INDEMNITES GARDIENNAGE EGLISE**

**INDEMNITES  
GARDIENNAGE  
EGLISE**

Suite à la circulaire préfectorale n° 17 du 22/02/2005 relative aux indemnités de gardiennage des églises communales, M. le Maire informe les membres du conseil municipal que le plafond indemnitaire pouvant être alloué au préposé chargé du gardiennage des églises communales, est fixé à :

- 452,79 € pour l'année 2005

Après délibération, le conseil décide de fixer l'indemnité de gardiennage de l'Eglise de Chérisy à 452,79 € pour l'année 2005. Adopté à l'unanimité.

**D.2128**                    **13°/ AIDE FINANCIERE SUR BUDGET CCAS**

**AIDE FINANCIERE  
SUR BUDGET  
CCAS**

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal, la demande d'aide financière de Monsieur Arnaud GUIRLIN, pour le financement d'un nouveau fauteuil roulant.

Après délibération, il est accordé à Monsieur Arnaud GUIRLIN une aide financière de 200 € sur le budget CCAS.

Adopté à l'unanimité.

**II - ADMINISTRATIF**

**D.2129**                    **1°/ CREATION D'UN POSTE AGENT D'ENTRETIEN 15 H/SEMAINE**

**CREATION  
POSTE AGENT  
ENTRETIEN  
15 H/SEM**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'effectif important des enfants dans les écoles et en cantine depuis la rentrée 2004, notamment avec l'ouverture de la 4<sup>ème</sup> classe en maternelle,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent d'entretien pour la cantine, l'entretien des écoles, et des salles communale et polyvalente,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

- Le recrutement direct d'un **agent d'entretien à compter du 25 avril 2005 pour 15 heures par semaine..**

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien en cantine , aux écoles et dans les salles polyvalente et communale.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

**D.2130**                    **2°/ CONFIRMATION ACQUISITION BATIMENT BOUCHARA**

**CONFIRMATION  
ACQUISITION  
BATIMENT  
BOUCHARA**

Michel LETHUILLIER rappelle la délibération D.2064 du 12/10/2004 relative au droit de préemption exercé par la commune sur le bâtiment appartenant à la Société BOUCHARA RECORDATI, sis la Vallée Douard, cadastré ZO 197 et ZO 206 , d'une superficie totale de 19 489 m<sup>2</sup>.

Il informe le conseil municipal que l'évaluation du Service des Domaines s'élève à 351 600 €.

Par ailleurs, par courrier en date du 25/01/2005, la commune a confirmé sa décision d'acquisition à la Société BOUCHARA RECORDATI pour la somme de 350 000 €.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition de ce bâtiment pour la somme de 350 000 €.

Maitre POPOT, notaire, est chargé du dossier. Le Maire est autorisé à signer tous documents s'y rapportant. Adopté à l'unanimité.

### **3°/ Mutation Fabian COPIN**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que Fabian COPIN, agent d'entretien aux espaces verts a demandé sa mutation, auprès de la ville de Plaisir, à compter du 1<sup>er</sup> mai prochain. Un remplacement sera recruté. Pour information.

## **III – URBANISME ET TRAVAUX**

### **1°/ Projets de lotissements rue des Rougemonts et rue des Mésanges**

M. le Maire informe le conseil municipal que deux permis de lotir ont été déposés en Mairie. L'un concerne un projet de 4 lots 1 rue des Mésanges à Raville présenté par la société LM PROMOTION, l'autre porte sur un projet de 4 lots également, rue des Rougemonts au Petit Chérisy, présenté par la Société LE SORBIER. Ces dossiers ont été transmis aux services de la DDE pour instruction. Pour information.

D.2131  
TRAVAUX  
EPICERIE  
CHOIX DES  
ENTREPRISES

### **2°/ Travaux d'aménagement et de mise en conformité de l'épicerie – CHOIX DES ENTREPRISES**

Michel LETHUILLIER informe le conseil municipal que, dans le cadre des travaux de restauration de l'épicerie, les entreprises ont remis leurs offres.

Le montant des travaux s'élève à 47 670,72 € H.T. pour la 1<sup>ère</sup> tranche (aménagement et mise en conformité), selon tableau ci-dessous :

DESIGNATION DES LOTS	ENTREPRISES	Montant H.T.	
<b>lot 1</b>	<b>Maçonnerie</b>	<b>BAZEMONT</b>	<b>3 031,57 €</b>
<b>Lot 2</b>	<b>Ravalement</b>	<b>FERNANDES</b>	<b>4 116,00 €</b>
<b>Lot 3</b>	<b>Menuiserie</b>	<b>GARNIER</b>	<b>9 190,50 €</b>
<b>Lot 4</b>	<b>Plâtrerie</b>	<b>FERNANDES</b>	<b>9 988,00 €</b>
<b>Lot 5</b>	<b>Electricité</b>	<b>MAUBRY</b>	<b>6 206,00 €</b>
	<b>Plomberie</b>		
<b>Lot 6</b>	<b>Chauffage</b>	<b>NPCC</b>	<b>6 127,88 €</b>
<b>Lot 7</b>	<b>Serrurerie</b>	<b>DOITEAU</b>	<b>3 855,00 €</b>
<b>Lot 8</b>	<b>Peinture</b>	<b>MOTHE</b>	<b>5 155,77 €</b>
<b>TOTAL HT DES TRAVAUX</b>			<b>47 670,72 €</b>

Après délibération, le conseil municipal adopte ces travaux à l'unanimité.

Dès le 1<sup>er</sup> juin, les locaux devraient être mis à disposition de l'Association "La Main Tendue" qui y transférera son siège social et qui devrait créer une petite épicerie.

La 2<sup>ème</sup> tranche qui comprendra la couverture, le ravalement et l'aménagement des espaces extérieurs, sera réalisée ultérieurement.

#### **IV – QUESTIONS DIVERSES**

##### **1° / Participation financière de la commune d'Abondant pour le centre de loisirs**

**D. 2132 PARTICIPATION FINANCIERE ABONDANT POUR CENTRE DE LOISIRS** Christian BOUCHER expose au conseil que le centre de loisirs de Chérisy accueille un grand nombre d'enfants de la commune d'Abondant. Comme évoqué à plusieurs reprises, il propose que la commune d'Abondant participe financièrement à hauteur de 3,35 € par enfant pour l'année civile 2004, soit la moitié de la différence entre le tarif Commune (9.70 €) et le tarif hors commune (17 €).  
Il informe les membres du conseil que la commune d'Abondant a déjà délibéré dans ce sens le 25 mars dernier.  
Après délibération, le conseil municipal décide qu'une participation financière de 3.35 € par enfant sera facturée à la Commune d'Abondant pour l'année 2004.  
Adopté à l'unanimité.

Par ailleurs, M. BOUCHER informe que la Caisse d'Allocations Familiales (qui subventionne en partie le centre de loisirs), demande que les tarifs pour le centre de loisirs soient calculés en tenant compte du quotient familial, et ce, à partir de la rentrée 2005.  
La Commission Scolaire sera convoquée pour mettre au point ces tarifs.

##### **2° / Projet d'implantation d'un Ecomarché – Refus de la CDEC**

M. le Maire informe le Conseil qu'après présentation du dossier à la Commission Départementale d'Équipement Commerciale, la demande d'implantation de ce commerce a été rejetée. Un appel de cette décision négative (qui correspondait à une demande de la population et à la création de douze emplois) sera fait prochainement. Cela retardera d'environ six mois une décision que nous espérons positive et définitive. La ville de Dreux et la CCI se sont prononcées "contre", la Chambre des Métiers s'est "abstenue". Les représentants des consommateurs ont voté "pour" avec la commune de Chérisy, le représentant de la CCLVD a eu un empêchement de dernière minute et n'a pu assister à la commission, toutefois, il a émis un avis favorable par courrier qui n'a pu être pris en compte, étant physiquement absent.  
Sans droit de vote, la Concurrence et les Prix, la Direction des Fraudes et la DDE avaient émis un avis favorable au projet.

##### **3° / Les Rendez-Vous de Chérisy**

Michel LETHUILLIER présente le calendrier définitif des Rendez-Vous de Chérisy pour l'année 2005. Il informe que 11 000 visiteurs ont fréquenté ces manifestations en 2004.  
Laurence PRUNIER fait remarquer que l'exposition de l'Atelier Terre qui aura lieu le 18 juin 2005 a été oubliée.

##### **4° / Clabo Conseil – Contrôles en cantine**

Michel LETHUILLIER informe le conseil municipal des résultats des contrôles effectués régulièrement à la cantine scolaire par la société Clabo Conseil.  
Pour l'année 2004, la note obtenue suite à ces analyses est de 20 sur 20.  
Il félicite l'équipe des agents travaillant à la cantine pour la bonne tenue de ce service municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 01h00.